



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 20 juin 2022 à 19h00, Salle du Conseil

Présidence : M. Luc Magnollay

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis n° 02/2022 de la Municipalité ;
- entendu le rapport de la Commission des gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2021, ainsi que le bilan, tels que présenté ;
- D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière ;
- De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 20 juin 2022.

Le Président
Luc Magnollay

La Secrétaire
Fanny Gantin

